

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 30 (1993)  
**Heft:** 1131

**Artikel:** Protection de l'environnement : la fin de la politique des coups de gueule  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1011610>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

APRÈS LE REFUS DES INITIATIVES ANTI-MILITARISTES

# Adhérons à l'OTAN !

**ROGER NORDMANN**

étudiant en sciences politiques à l'Université de Berne

**EN CHIFFRES**

La réduction du nombre de jours de service diminuerait le coût de l'Assurance perte de gains (APG), qui passerait de 1,2 milliard de francs par année actuellement à 480 millions. L'obligation de servir serait maintenue.

Le tiers de professionnels que compterait l'armée coûterait environ 100 000 francs par soldat et par an, soit 1,5 milliard par an.

Au total, le coût additionné de l'APG et des salaires dépasserait de 780 millions le coût de l'APG actuelle. Ce surcoût serait compensé par des économies grâce à la diminution des effectifs. Par ailleurs, les entreprises ne seraient plus privés de leurs collaborateurs pendant les cours de répétition.

L'épisode du F/A 18 laisse une impression amère d'inachevé. Après la thèse abolitionniste, l'anti-thèse nationaliste, on attend une synthèse.

Les exigences posées par les différents protagonistes sont au nombre de cinq:

1. L'armée doit coûter moins cher, en temps comme en argent.
2. Son efficacité devrait être réelle, et non relever du mythe du citoyen-soldat.
3. Elle doit pouvoir assumer sa contribution à la sécurité collective en Europe.
4. Elle ne doit plus être un but en soi ni contribuer à la militarisation de la société.
5. Plutôt que d'être la pierre angulaire d'une identité nationale d'avant-hier, elle devrait désormais s'intégrer harmonieusement à une identité suisse que j'aimerais résolument moderne et ouverte.

Trouver une voie qui permette de concilier ces exigences nécessite une sérieuse remise en question dans les deux camps. Le GSSA et ses sympathisants plus ou moins proches doivent admettre qu'il n'aboliront pas l'armée dans les vingt prochaines années. Il doivent aussi se demander dans quelle mesure ils sont vraiment abolitionnistes, et dans quelle mesure il veulent simplement obtenir un sévère redimensionnement de l'armée. Après avoir milité au GSSA, j'ai essayé de clarifier ma position personnelle à ce propos. Ce n'est pas facile et j'ai de la peine à faire le deuil de l'abolition...

Du côté gouvernemental, j'ai cru déceler une once de bonne foi réformatrice. Il s'agirait dans ce camp de jeter définitivement aux orties tous les vieux mythes de l'armée de citoyens-soldats. Ceci fait, il devient intéressant de mener une réflexion constructive pour tenter de satisfaire à ces cinq exigences posées à l'armée. Dans les grandes lignes, je retiendrais les points suivants: il faut adhérer à l'OTAN, réduire notre armée à quelques 50 000 semi-professionnels et redéfinir une politique de neutralité moderne.

Le noyau juridique de la neutralité ne prescrit que la non-immixtion dans des conflits entre Etats tiers, mais il n'interdit pas d'emblée les alliances défensives. La politique de neutralité, c'est à dire le contenu donné à la neutralité, laisse le champ libre à différentes interprétations.

Point de vue efficacité, il ne fait aucun doute que nous serons plus en sécurité sous le parapluie de l'OTAN que sous celui qui illustrait la propagande des défenseurs du F/A 18.

Pourquoi 50 000 hommes (et femmes)? Si chaque pays de la Communauté européenne fournit un effort proportionnel, on arrive à 2,3 millions de soldats, sans compter les forces américaines. Cela devrait amplement suffire... Notre contingent se composerait pour un tiers de professionnels et pour le reste de soldats mobilisables pendant les deux ans qui suivent leur école de recrue. La durée de cette dernière pourrait être légèrement accrue, du fait de la

disparition des cours de répétition. Cette disparition contribuerait largement à démilitariser la société: l'armée ne pourrait plus laver à intervalles réguliers le cerveau des citoyens; les dégâts se limiteraient à 117 jours, au lieu de 300.

Le mieux serait que 7 jeunes officiers lancent une initiative allant dans ce but, en s'alliant à 7 militantes du GSSA. Pour tous ceux qui, comme moi, n'ont pas de sympathie pour l'OTAN, le texte devrait prévoir que la Confédération participera à une future défense commune strictement européenne. Une telle proposition ne manquerait pas d'avoir des effets positifs sur le plan de notre intégration à l'Europe. La politique de sécurité est à mon avis le domaine où les citoyens sont le mieux à même de saisir les avantages qu'offre la collaboration internationale: le peuple est conscient que nous ne pouvons pas nous défendre seuls contre le monde entier. Profitons-en pour provoquer une crise d'identité à travers de larges couches de la population. Sur les ruines de la vieille identité de Sempach et de Morat, nous pourrons peut-être en construire une nouvelle, qui serait eurocompatible. ■

**PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

## La fin de la politique des coups de gueule

(jd) Enfin! Depuis le temps qu'on parle de ces taxes incitatives et qu'on ne voit rien venir, alors même qu'elles permettent une substantielle réduction des émissions polluantes sans que l'Etat se mue en gendarme: il suffit tout simplement de renchérir les matières responsables de souiller l'atmosphère — en l'occurrence les composés organiques volatils et le mazout à trop forte teneur en soufre — afin d'inciter les producteurs à trouver d'autres solutions et les consommateurs à modifier leurs habitudes. Mais attention, pas question de verser cet argent dans la caisse fédérale: les taxes d'incitation ne sont pas un impôt nouveau; la somme ainsi prélevée doit être reversée à la population, par exemple en réduisant la prime annuelle de l'assurance-maladie. Ainsi en a décidé le Conseil fédéral. Il faudra ensuite étendre rapidement ce modèle à l'agriculture, responsable de la pollution des sols par l'usage intensif qu'elle fait des engrains et des produits phytosanitaires. Reste à savoir si les députés sauront honorer les promesses des partis politiques, unanimes sur ce sujet avant les dernières élections fédérales.

En matière de protection de l'environnement, Ruth Dreifuss est en position favorable:



# L'assemblée générale des actionnaires

## IMPRESSIONUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (jd)  
Rédacteur:  
Pierre Imhof (pi)  
Secrétaire de rédaction:  
Frances Trezevant  
Honegger (fth)  
Ont également collaboré à ce numéro:  
Jean-Pierre Bossy (jpb)  
Jean-Claude Favez (jcf)  
André Gavillet (ag)  
Forum: Roger Nordmann  
Abonnement: 75 francs pour une année  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1  
case postale 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone:  
021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
CCP: 10-15527-9  
Composition et maquette:  
Frances Trezevant  
Honegger, Pierre Imhof,  
Françoise Gavillet  
Impression:  
Imprimerie des Arts et  
Métiers SA, Renens

L'assemblée des actionnaires de la SA des éditions Domaine public a eu lieu le 10 juin à Lausanne; 33 actionnaires étaient présents ou représentés, qui détenaient 208 actions (sur un total de 500). L'assemblée fut marquée par une modification des statuts dans le but d'autoriser le conseil d'administration à augmenter le capital social, compétence dont il devrait user dans le courant de l'année. Cette opération permettra de compenser les pertes reportées des exercices précédents qui se montent à 22 000 francs. 250 nouvelles actions pourront être émises en une ou plusieurs fois. Les lecteurs qui souhaiteront en acquérir pourront le faire après que les actionnaires actuels auront usé de leur droit de souscription préférentiel, comme le prévoit la loi. Quelques modifications statutaires ont également été faites pour se conformer à la nouvelle loi sur les sociétés anonymes.

D'autre part, l'attention des actionnaires a été attirée sur la difficulté croissante que nous rencontrons à compenser les désabonnements «naturels», au nombre de deux cents par année environ. Nous devons consentir des ef-

forts toujours plus importants de promotion pour maintenir notre seule source de financement: nos abonnés. Les actionnaires ont été invités à participer à cette campagne de promotion et nous ne pouvons qu'encourager nos lecteurs à faire connaître DP à leurs connaissances. Du matériel promotionnel est à leur disposition.

## Comptes 1992

### Charges

#### Production du journal

impression	51'962.25
port	8'528.10
collaborateurs externes	1'270.—

#### Promotion

action promotionnelle	1'440.—
Salon du livre 1993	2'284.—
mailings	9'508.35

#### Salaires

87'603.20
12'098.—

#### Charges sociales

12'098.—
4'948.05

loyer, chauffage	4'948.05
électricité	38.75
entretien	1'040.40
assurance-incendie	64.80

#### PTT

téléphone, télifax, vidéotex	1'666.90
affranchissements	3'407.—

#### Autres frais

fournitures	6'880.20
réparations, entretien du matériel	2'575.80
documentation	2'074.45
frais financiers	942.63
banque de données	126.65

#### Cotisations professionnelles

30.—
1'200.—
1'650.—
618.—

#### Impôts

impôt fédéral direct	108.15
impôt cantonal et communal	408.60

#### Correction d'actifs

0.02
1'500.—

#### Amortissements

203'974.90
194'769.95

#### Total des charges

### Produits

#### Ventes

abonnements	184'227.15
ventes et abonnements par kiosques	569.25

#### Dons

4'122.—
5'801.55

#### Produits financiers (intérêts)

194'769.95
9'204.95

#### Excédent des charges (perte 1992)

*Nos lecteurs peuvent obtenir auprès de la rédaction des comptes plus détaillés ainsi que le bilan.*